

L'animation en 2012...

Tous les DOCOBs du site « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » n'ont pas été validés par les comités de pilotage locaux ; en effet, l'entité 'Garonne aval' (La Garonne de Carbonne à Lamagistère) n'a pas fait l'objet d'une validation officielle, contrairement aux autres entités (Ariège : 2006, Hers et Salat : 2009, Garonne amont—Garonne de Carbonne jusqu'à la frontière espagnole, la Pique et la Neste : 2010).

Une fois ce DOCOB approuvé, le grand comité de pilotage (COFIL) pourra se tenir afin de désigner la structure animatrice du grand site.

Bilan sur l'évaluation des incidences Natura 2000

L'évaluation des incidences est un outil réglementaire qui permet, sur les sites Natura 2000, d'assurer l'équilibre entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines.

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 résulte de la transposition de la Directive Européenne « Habitats, Faune, Flore » de 1992 et existe en droit français depuis 2001. Cette procédure a cependant fait l'objet d'une réforme suite à la condamnation de la France par la Cour de Justice Européenne pour transposition incorrecte de la Directive. La France, pour renforcer ce dispositif, a choisi de retenir l'option de listes « positives » d'activités pour définir le nouveau champ d'application de l'évaluation des incidences.

Tout document de planification, programme ou projet ainsi que les manifestations ou interventions sur les sites Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 s'ils figurent sur une des 3 listes suivantes :

- ♦ **Une liste nationale**, qui concerne des activités déjà soumises à un régime d'autorisation, déclaration ou approbation administrative (Décret du 09/04/2010) ;
- ♦ **Une première liste départementale** complémentaire à la liste nationale. Pour le département de l'Ariège, l'arrêté préfectoral fixant cette liste a été signé le 28/02/2011 ; pour la Haute-Garonne, il date du 11/03/2011 ;
- ♦ **Une seconde liste départementale, dite régime propre Natura 2000**, concerne des activités qui ne relèvent pas d'un encadrement administratif. Le Décret publié le 18/08/2011 arrête une liste nationale de référence. Une liste régionale a été établie en Midi-Pyrénées qui sert de référence à l'établissement de chaque liste départementale. La consultation et l'établissement de cette dernière liste est prévue dans le 1^{er} trimestre 2012.

Pour information, les listes départementales ont été établies après concertation avec les représentants des acteurs locaux, au niveau régional et départemental.

Vos contacts



Contact : Allan YOTTE
13 Place du 59^{ème} R.I.—BP 10018
09001 FOIX Cedex
Tél. 05 34 09 31 09
E-mail : allan.yotte@peche-ariège.com



Contact : Anne SOULARD
35 Avenue de la Marqueille
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE
Tél. 05 61 75 83 97
E-mail : soulard-natura2000@migado.fr



ANIMATION 'RIVIERE ARIEGE'

Bulletin n°6

Février 2012

L'animation Natura 2000 sur l'Ariège

Le site Natura 2000 FR 7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » s'intéresse à la Garonne et à ses principaux affluents en Midi-Pyrénées. Cette Zone Spéciale de Conservation a été désignée par arrêté ministériel du 27 mai 2009 et se rattache à la Directive Européenne « Habitats, Faune, Flore ».

La **démarche Natura 2000** est basée sur la **concertation** et pour faciliter sa mise en œuvre, un découpage en entités a été réalisé. Pour chaque entité, la première phase de travail consiste en l'élaboration **d'un Document d'Objets (DOCOB)**, document de gestion de ces sites comprenant un état des lieux (écologique et des activités humaines), l'identification des enjeux et des propositions d'actions discutées en groupes de travail. Une fois les DOCOBs validés, en 2006 pour l'entité Ariège, une seconde phase se met alors en place : **l'animation**. Elle a pour objectif de mettre en œuvre les actions inscrites dans les DOCOBs, ce qui représente une soixantaine de propositions d'actions pour l'Ariège.



Un bras de l'Ariège à Lacroix-Falgarde (MIGADO ©)

Depuis la fin de l'année 2006, l'État a confié annuellement l'animation du site 'rivière Ariège' à la Fédération de l'Ariège pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques. Elle travaille en partenariat avec 2 autres structures l'Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA) et l'Association MIGADO (Migrateurs Garonne D'ordogne).

Un site internet pour ce site Natura 2000

Un nouveau site internet a vu le jour en 2011 : <http://garonne-midi-pyrenees.n2000.fr>

Il s'intéresse à l'ensemble du site Natura 2000 FR7301822 "Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste". Vous y retrouverez tous les documents relatifs à l'élaboration des DOCOBs et à la phase d'animation qui se déroule en ce moment. Vous pourrez également télécharger la plupart des documents relatifs à ces sites.

L'actualité des sites est mise à jour régulièrement pour vous permettre de suivre l'avancée des divers dossiers en cours. N'hésitez pas à venir le consulter !



Sommaire :

- L'animation Natura 2000 sur l'Ariège
- Un site internet pour ce site Natura 2000
- Ce qui a été fait en 2011
- Animation commune 'Ariège, Hers et Salat'
- L'animation en 2012
- Bilan sur les études d'incidence
- Vos contacts



Ce qui a été fait en 2011...

« *L'animation 2011* » pour le site 'Rivière Ariège' s'est mise en place à partir du mois de janvier 2011 jusqu'en janvier 2012. Elle a permis de travailler sur plusieurs thématiques listées dans les fiches actions du DOCOB, dont voici un petit aperçu :

► Expertise des ouvrages de franchissement pour les espèces piscicoles migratrices

L'axe Ariège accueille le saumon atlantique à différents stades de son cycle biologique : des jeunes individus sont déversés dans le milieu naturel et les adultes remontent s'y reproduire. L'enjeu de la libre circulation (montaison/dévalaison) a été listé comme prioritaire dans le DOCOB. C'est pourquoi, une expertise complète de l'ensemble des ouvrages hydroélectriques localisés en aval de Labarre (limite amont d'accessibilité sur l'axe Ariège) pour la libre circulation des espèces piscicoles a été réalisée entre 2009 et 2010 par le bureau d'études ECOGEA. La restitution a eu lieu en septembre 2011 et ce rapport permettra d'avoir un document de référence sur cet axe.



Barrage du moulin de la ville à Auterive—ECOGEA ©



Barrage de Saverdun ECOGEA ©



Barrage de Pébernat ECOGEA ©



Barrage de Guilhot ECOGEA ©

► Rendu de l'étude de caractérisation des sédiments des retenues de Labarre et de Mercus-Garrabet

Le groupe de réflexions sur la '*gestion du transport solide*' avait décidé, depuis l'année 2008, de monter une étude de caractérisation des sédiments des retenues de Labarre et de Mercus-Garrabet et de gestion des sédiments du complexe de ces deux retenues. Pour faciliter sa mise en œuvre, cette étude a été scindée en 2 volets.

En 2010, le premier volet s'intéressant à la *caractérisation des sédiments* des 2 retenues a été lancée. Le bureau d'études I.D.Eaux a été chargé de la maîtrise d'œuvre du projet. Les relevés de terrain ont été effectués à diverses périodes de l'année 2010 par différents intervenants : Iris Consultants (le compartiment biologique du sédiment), ANTEA (la nature des sédiments), I.D.Eaux (la caractérisation physico-chimique et biologique de la colonne d'eau). La restitution finale de l'étude a été faite en mai 2011 par I.D.Eaux. Cette étude a permis d'obtenir des renseignements sur le fonctionnement physique des retenues, de constater des impacts anthropiques directs plus ou moins permanents qui entraînent une richesse en nutriments (dystrophie) qui elle-même stimule le fonctionnement de l'écosystème. Concernant la qualité du sédiment, les résultats d'analyses ont été comparés au seuil S1 (issu de l'arrêté du 09/08/2006, qui fixe les taux maximaux à prendre en compte pour des analyses de sédiments afin d'apprécier l'incidence d'une opération sur le milieu aquatique. Ce seuil s'intéresse aux métaux lourds, aux PCB (PolyChloro-Biphényles) totaux (7) et aux HAP (Hydrocarbures Aromatiques Poly-cycliques) totaux (6)) et ont montré des teneurs non négligeables, significatives mais inférieures à ce seuil. **En conclusion, ces retenues montrent certains déséquilibres qui se traduisent par certains dysfonctionnements qu'il sera nécessaire de prendre en compte pour tous types de gestion à venir.**

► Sentiers écotouristiques

Le *sentier d'interprétation 'sur l'eau'* à destination des pratiquants de canoë-kayak concerne le tronçon Bonnac-Saverdun. Illustré Presse a été retenu pour la conception des supports de communication qui accompagneront les pratiquants lors de la descente (porte d'entrée/de sortie, pictogrammes implantés sur les bords de l'Ariège—une illustration ci-contre du pictogramme illustrant l'orpaillage—, fiches plastifiées dans l'embarcation, panneaux et guides papiers remis suite à la descente) et a travaillé durant l'année 2011.



► Opération de sensibilisation et de nettoyage



Le 8 juin 2011, en collaboration avec Stéphane CABANAC (Technicien de rivière à la Communauté de communes du Pays de Foix), la cellule animation 'Rivière Ariège' (Anne SOULARD et Allan YOTTE) est allée à la rencontre des jeunes du centre aéré de la communauté de communes de Foix géré par les « Francas du Pays de Foix ». Après une matinée en salle avec une présentation de la richesse environnementale du site, l'après-midi a été consacrée au nettoyage d'un tronçon d'Ariège sur la commune de Prayols avec une vingtaine de jeunes. Par petits groupes et accompagnés d'un adulte, les enfants ont ramassé et trié les déchets présents.

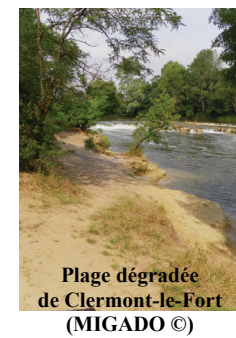
Présentation en salle avant le nettoyage de l'Ariège à Prayols (MIGADO ©)

Un vrai succès... une expérience à renouveler !

Ce qui a été fait en 2011 (suite)

► Forêts alluviales—ripisylve

L'année 2011 a vu la concrétisation du travail réalisé depuis plusieurs années entre la cellule animation et le Sicoval (Communauté d'agglomération du Sud-Est Toulousain—propriétaire et gestionnaire d'une partie du linéaire de l'Ariège sur les communes de Lacroix-Falgarde et de Clermont-le-Fort—) par la signature de 3 contrats forestiers. Cette collectivité se voit être la première structure de Haute-Garonne à signer de tels contrats !



Plage dégradée de Clermont-le-Fort (MIGADO ©)

Ces contrats ont pour objectifs de :

- restaurer des plages dégradées, notamment, par la surfréquentation humaine,
- orienter et canaliser la circulation du public,
- lutter contre des espèces végétales exotiques invasives comme la renouée du Japon, le robinier faux acacia ou l'ailante.



Renouée du Japon (MIGADO ©)

► Groupes de réflexions

⇒ Soutien d'étiage et éclusées hydroélectriques

Un projet de cahier des charges - élaboré par la cellule animation - sur la caractérisation des éclusées sur l'axe Ariège et la quantification des effets de ces phénomènes sur le milieu aquatique et plus précisément sur le compartiment biologique (espèces piscicoles d'intérêt communautaire comme le saumon atlantique, le chabot ou d'autres espèces sensibles) a été discuté en groupe de travail en présence de Philippe BARAN du pôle ONEMA-IRSTEA de Toulouse. En parallèle, une enquête de terrain a été lancée pour recenser les observations telles que les variations de niveau d'eau et/ou leurs conséquences sur la faune aquatique. Vous pouvez télécharger cette étude sur le site internet Natura 2000 ou vous adresser aux contacts mentionnés page 4.

► Travaux des syndicats de rivière

Une consultation multipartenariale entre les syndicats de rivière, la cellule animation (comprenant les naturalistes) et les services de l'État avait été proposée lors de l'élaboration du DOCOB, à l'occasion de la mise en place de travaux en rivière. Une rencontre a eu lieu, dans le courant de l'année 2011, avec chacun des techniciens des 3 syndicats présents sur le linéaire de l'Ariège : le SYRRPA (Syndicat Mixte de Restauration des Rivières de la Plaine d'Ariège), la communauté de communes du Pays de Foix et le SMAHVAV (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Haute Vallée de l'Ariège et du Vicdessos).



Un des îlots de Bonnac qui sera traité en 2012 par le SYRRPA (MIGADO ©)

Animation commune 'Ariège, Hers et Salat'

► Étude de suivi des populations de loutre



Visite de terrain pour l'observation des épreintes de loutre sur les berges de l'Ariège (MIGADO ©)

Durant l'année 2011, une étude de suivi des populations de loutre sur les axes Ariège, Hers vif et Salat, a été menée dans le cadre de l'animation Natura 2000. En effet, la loutre est une espèce dont la dynamique est importante sur le département de l'Ariège. Les phases initiales d'inventaires ont été réalisées durant la phase d'élaboration des DOCOBs entre 2004 et 2006-2007 et cette étude faisait l'objet d'une fiche action dans chacun des 3 DOCOBs.

La réunion de restitution de cette étude, organisée à Foix au début de l'année 2012, a permis de rassembler les acteurs des 3 cours d'eau et des collectivités concernées sur l'Ariège, la Haute-Garonne et l'Aude. Elle a été suivie d'une sortie sur le terrain pour permettre la visualisation des indices de présence de la loutre à savoir les épreintes (fèces).

► Enquête de terrain sur le vison d'Amérique

Le vison d'Amérique est en train de coloniser nos cours d'eau. Il s'agit d'une espèce introduite (pour l'élevage), nuisible et invasive qui peut porter préjudice à des espèces listées dans la Directive Habitats. Elle est facilement observable car il s'agit d'une espèce diurne, non farouche.

Peu de données sont disponibles actuellement d'où la proposition de mettre à disposition des acteurs de terrain, une enquête « vison » afin de déterminer sa zone de répartition. Vous pouvez télécharger l'enquête sur le site internet Natura 2000 ou vous adresser aux contacts mentionnés page 4.



Vison d'Amérique (Chasseur d'Antan ©)